

LET'S GO

OPPORTUNITÉS
D'AVENIR

LOGISTIQUE | EMPLOI | TRANSPORT | SUPPLY CHAIN



du 1^{er} au 16
février 2020
dans le GRAND
OUEST

DOSSIER DE
PARTENARIAT

UN EVENEMENT





BRETAGNE SUPPLY CHAIN

Créée il y a 9 ans et forte de l'expérience de ses adhérents, de ses partenaires et de son équipe, l'association œuvre pour l'amélioration de la performance logistique des entreprises régionales.

Parce qu'ils sont éloignés des bassins de consommation français et européens, l'organisation logistique interne et externe des industriels et des distributeurs bretons est un élément vital de leur performance.

Pour faire face aux mutations de la supply chain et anticiper les évolutions des pratiques et des métiers, les adhérents de Bretagne Supply Chain partagent leurs expériences, innovent et expérimentent de nouvelles logistiques pour gagner en performance.



DÉVELOPPER
son réseau
professionnel.



ANTICIPER
les évolutions.



PARTAGER
les bonnes pratiques
et s'ouvrir l'esprit.



CO-CONSTRUIRE
la Bretagne logistique
de demain.

LES ACTIVITÉS DE BSC AUJOURD'HUI :

Des animations en Bretagne pour
partager les bonnes pratiques.

1

Des événements pour
anticiper les mutations.

2

Des projets **collaboratifs innovants**
et **structurants** pour la région.

3

Une veille locale, économique,
technologique et réglementaire.

4

Des échanges et des collaborations
avec les autres réseaux logistiques
régionaux et nationaux.

5

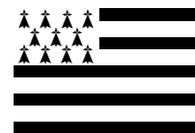
PETITE HISTOIRE DE BRETAGNE SUPPLY CHAIN...

Bretagne Supply Chain est créée en juillet 2010, sous le statut d'association loi 1901, par 11 membres fondateurs institutionnels (chambres consulaires, organisations professionnelles et patronales).

En janvier 2011, soit moins de six mois après sa création, Bretagne Supply Chain a été **reconnue « grappe d'entreprises exemplaire » par la DATAR**, légitimant ainsi son statut de **cluster** et reconnaissant, par la même occasion, la **qualité** et le **sérieux** du projet porté par BSC.



LES CHIFFRES



Actions sur les
4 DÉPARTEMENTS
Bretons



Près de **10** ans
D'EXPERTISE



Un RÉSEAU
de **550**
professionnel.les



140
ADHÉRENTS



Plus de **30**
ÉVÉNEMENTS
par an



Créée en 1957 à l'initiative de l'Union des fédérations du transport, l'AFT est historiquement l'organisme de développement de la formation professionnelle Transport et Logistique.

Elle a vocation à intervenir au profit des entreprises relevant de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport (transport pour compte d'autrui) et des entreprises industrielles et commerciales disposant de moyens de transport (transport pour compte propre). Dans le cadre de sa mission elle joue un rôle d'interface entre les représentations professionnelles du transport et les pouvoirs publics. A cet effet, elle a signé des conventions de coopération avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, des Transports, du Travail et du Budget.

6 GRANDES MISSIONS :

- 1 **Orienter les publics** vers les métiers du Transport et de la Logistique.
- 2 **Analyser les évolutions** des métiers, emplois et formation.
- 3 **Soutenir les établissements d'enseignement** du Transport et de la Logistique.
- 4 **Cofinancer** la formation professionnelle.
- 5 **Élaborer** les contenus de formation.
- 6 **Accompagner** les entreprises sur la prévention, la sécurité routière, l'égalité professionnelle et le maintien à l'emploi.





L'ÉVÉNEMENT

LET'S GO

OPPORTUNITÉS
D'AVENIR

Let's GO, c'est l'événement régional de l'emploi et des métiers supply chain, logistique et transport, organisé par Bretagne Supply Chain et l'AFT en février 2020.

DU 1^{ER} AU 16 FÉVRIER : deux semaines de visites d'entreprises, ateliers et conférences, forums emploi, portes ouvertes partout en Bretagne et dans le Grand Ouest.

LE 13 FÉVRIER : un temps fort avec « **Let's GO - Le Village** » à la Halle Martenot à Rennes, organisé autour :



D'un « Parcours des Métiers » : circuit de découverte des métiers animé par les professionnels eux-mêmes, information sur les filières de formation, démonstrations, découverte des innovations du secteur...



D'un « Forum emploi »

LES VALEURS DE LET'S GO :



Un projet collectif et collaboratif, auquel toutes les entreprises et organisations peuvent participer, quels que soient leur activité, leur taille et leurs moyens.



Un temps d'échange, pour faciliter les rencontres entre les mondes de l'entreprise, de l'emploi, de l'insertion et les différents publics cibles.



Un moment d'ouverture, pour offrir aux acteurs régionaux l'occasion de s'ouvrir aux autres, aux jeunes, aux personnes éloignées de nos métiers et leur donner la visibilité qu'ils méritent.



POURQUOI ORGANISER CET ÉVÉNEMENT ?



Les entreprises **ne parviennent pas à recruter les personnels** dont elles ont besoin, ce qui nuit à leur performance.



Les métiers de la supply chain, de la logistique et du transport sont **méconnus** ou pâtissent d'une **mauvaise image**.



La supply chain et ses métiers **offrent de réelles opportunités de carrières**, aussi bien en quantité qu'en qualité !

NOS PARTENAIRES



LES OBJECTIFS DE LET'S GO

OPPORTUNITÉS
D'AVENIR

1

Promouvoir les fonctions Supply Chain Transport Logistique, représentant nombre d'emplois en région Bretagne.

2

Valoriser les métiers du transport, de la logistique et de la supply chain présents dans tous les secteurs d'activité (industrie, distribution, transport, logistique...) auprès des collégiens, lycéens, étudiants, mais également auprès des demandeurs d'emploi, des personnes en reconversion ou en insertion, des acteurs de l'orientation et plus largement du grand public.

3

Changer leur image et attirer des publics nouveaux à moyen et long terme.

4

Faciliter dès à présent les **recrutements** des entreprises.



DÉCOUVREZ LE PROGRAMME

LET'S GO
OPPORTUNITÉS
D'AVENIR



Du 1^{er} au 16 février, Let's GO propose des dizaines d'événements sur l'ensemble du territoire breton et un temps fort à Rennes, « Let's GO - Le Village », le 13 février.

- 1 DU 1^{ER} AU 16 FÉVRIER :** deux semaines de visites d'entreprises, ateliers et conférences, forums emploi, portes ouvertes partout en Bretagne et dans le Grand Ouest.
- 2 LE 12 FÉVRIER :** Inauguration de « Let's GO - Le Village ».
- 3 LE 13 FÉVRIER :** « Let's GO - Le Village »
Le « Parcours des Métiers » : parcours de découverte des métiers logistiques, des filières de formation, des innovations du secteur... à destination des collégiens et lycéens de la région et des personnes en recherche d'emploi, en réinsertion, en reconversion et du grand public.
Le « Forum Emploi » : organisé en partenariat avec Pôle emploi, le réseau des Missions locales et WeKer.



LET'S GO LE VILLAGE

OPPORTUNITÉS
D'AVENIR

LE 12 FÉVRIER

INAUGURATION

Le 12 février 2020, à partir de 18h, près de 150 personnes sont attendues pour l'inauguration de Let's GO. Des personnalités politiques, des institutionnels, des dirigeants d'entreprise et des cadres dirigeants de la supply chain, de la logistique et du transport du grand ouest seront présents. Discussions et échanges seront suivies d'un cocktail convivial.

Une soirée d'échanges autour du monde de l'entreprise et de la supply chain avec la participation de grands acteurs de la logistique, autour de Yann de Féraudy, PDG adjoint, Opérations et TI, chez Groupe Rocher.

EN PRÉSENCE DE :



SERGE RAMBAULT
Président de Bretagne Supply Chain



YANN DE FÉRAUDY
*PDG adjoint, Opérations et TI,
chez Groupe Rocher
Président de l'association française
de logistique Aslog*

LES CHIFFRES



1 TEMPS FORT
pour la communauté
logistique régionale



150 PERSONNES
attendues



1 SOIRÉE
réseau



DE GRANDS NOMS
du monde de la logistique

« LE PARCOURS DES MÉTIERS » POUR LES JEUNES

De 9h à 15h30, un millier de jeunes est attendu au « Village - Let's GO » à la halle Martenot (Rennes) pour une journée dédiée aux métiers de la logistique. Ces collégiens et lycéens seront mobilisés, **en partenariat avec l'Académie de Rennes**, autour d'un parcours ludique et dynamique ayant pour but de les aider à découvrir le monde de la logistique. Les scolaires aborderont plusieurs univers au travers de démonstrations, de vidéos, de témoignages. Ils auront la possibilité d'échanger avec les professionnels et les organismes de formation présents sur le Village.

Participez à ce moment riche en partage afin de :

- « **Partager** votre savoir faire
- 👍 **Inspirer** la jeunesse bretonne
- ★ **Moderniser** l'image des métiers de la logistique
- 📢 **Promouvoir** le monde de la logistique
- 👤 **Rencontrer** les professionnels de demain
- 📄 **Proposer** des projets d'orientation



LE « FORUM EMPLOI » & LE « PARCOURS DES MÉTIERS » TOUT PUBLIC

De 15h30 à 19h, en complément du « Parcours des métiers » ouvert au grand public, aura lieu un « Forum Emploi », **organisé en partenariat avec Pôle emploi, WeKer, le réseau des Missions locales et les acteurs de l'emploi du bassin rennais**. Ce Forum sera l'occasion de faire se rencontrer les entreprises souhaitant recruter et les personnes en recherche d'emploi, en reconversion, en insertion et plus largement toute personne voulant s'informer sur les opportunités offertes par la filière logistique.

Participez à ce forum emploi pour :

- 👤 **Recruter** vos prochains collaborateurs
- ✅ **Cibler** de manière qualifiée les professionnels de demain
- ▶ **Optimiser** votre temps de recrutement
- 👤 **Renouveler** votre vivier de candidats
- 🔗 **Développer** votre réseau
- 🔍 **Prospecter**
- 📍 **Promouvoir** votre entreprise sur le territoire breton
- 🏠 **Augmenter** votre visibilité en tant qu'employeur



POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE ?

Vous pouvez devenir partenaire de la quinzaine « Let's GO » ou être associé au temps forts « Let's GO - Le Village » :



Participation au « **Forum Emploi** »



Visibilité lors du « **Parcours des Métiers** »



Affichage lors de l'**inauguration officielle**



Accroître votre notoriété et offrir une visibilité à votre entreprise.



Rencontrer des publics qualifiés.



Associer votre image à un événement dédié aux métiers logistiques pour les entreprises bretonnes.



Présenter votre entreprise, savoir-faire et services dans un cadre dynamique.



Profiter d'un seul et même lieu d'échanges pour nouer des contacts et développer votre réseau.



Conforter votre positionnement en tant qu'acteur au service du développement du territoire.



Participer à la dynamique collective pour la promotion et la valorisation des métiers de la supply chain, de la logistique et du transport.

OFFRES DE PARTENARIAT

Toutes les offres sont uniques et toute réservation se fait au nom d'une seule entreprise.

	SPONSORING LET'S GO		PARTICIPATION LET'S GO - LE VILLAGE	
	GOLD : 3000 €	SILVER : 750 €	PARCOURS MÉTIERS + FORUM EMPLOI : 500 €	FORUM EMPLOI : 300 €
COMMUNICATION SUR LES QUINZE JOURS DE LET'S GO				
› Verbatim dans le dossier de presse	✓			
› Article dans une newsletter	✓			
› Logo sur tous les supports de communication (1 ^{ère} ligne de logos)	✓			
› Logo sur tous les supports de communication (2 ^e ligne de logos)		✓		
› Logo sur la page BSC dédiée à Let's GO	✓	✓		
› Page de présentation sur le site (format interview)	✓			
INAUGURATION LET'S GO - LE VILLAGE (12 FÉVRIER 2020)				
› Kakémono + mange debout dans l'espace cocktail	✓	✓		
› Prise de parole officielle	✓			
› Logo sur les supports de communication distribués aux participants	✓	✓		
LET'S GO - LE VILLAGE (13 FÉVRIER 2020)				
› Stand sur le Parcours des Métiers	✓		✓	
› Participation au Forum Emploi	✓		✓	✓
› Logo sur les supports de communication (flyer, kakémono, livret...)	✓	✓		
› Présentation de 2 lignes sur livret d'accueil	✓			
VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE AUPRÈS DU PUBLIC DU VILLAGE LE 13 FÉVRIER 2020				
› ToteBag cologoté Let's GO (coût d'achat à la charge de l'exposant)	300		300	300
› Diffusion de goodies dans le ToteBag	INCLUS		300	300
› Gourde cologotée Let's GO (coût d'achat à la charge de l'exposant)	300		300	300
› Logo sur le plan des stands (offre réservée à deux partenaires)	200		200	

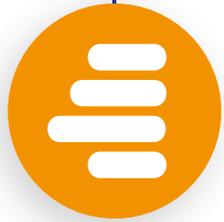
GRILLE TARIFAIRE 2020

OFFRES DE SPONSORING				
Intitulé de l'offre	Descriptif	Quantité	Prix Unitaire	TOTAL HT
GOLD	Visibilité sur les 15 jours de l'événement <i>(cf Offre de partenariat, page précédente)</i> Stand équipé* - Possibilité d'apporter un kakémono maximum	☐1	3000 €
SILVER	Visibilité sur le village le 12 février et insertion de votre logo pendant les 15 jours d'événement <i>(cf Offre de partenariat, page précédente)</i> Stand équipé* - Possibilité d'apporter un kakémono maximum	☐1	750 €

OFFRES D'EXPOSITION				
EXPOSITION + FORUM	Visibilité uniquement sur le village le 13 février <i>(cf Offre de partenariat, page précédente)</i> Stand équipé* - Possibilité d'apporter un kakémono maximum	☐1	500 €
FORUM EMPLOI	Visibilité uniquement sur le village le 13 février <i>(cf Offre de partenariat, page précédente)</i>	☐1	300 €

VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE AUPRÈS DU PUBLIC DU VILLAGE LE 13 FÉVRIER 2020				
Prestation	Descriptif	Quantité	Prix unitaire	TOTAL HT
Diffusion d'un goodies dans le totebag	Objet publicitaire fourni par vos soins. Insertion de l'objet dans le sac par nos soins	☐1 ☐2 ☐3	300 €
Gourde LETS'GO (gourde fournie par l'exposant)	Objet publicitaire fourni par vos soins. Insertion de la gourde dans le sac officiel de l'événement par nos soins	☐1	300 €
Logo sur le plan (maximum 2)	Insertion de votre logo sur le plan du salon distribué le jour de l'événement et sur tout autre support de signalétique sur place présentant le plan de l'événement	☐1	200 €
Totebag Let's GO	Distribution de sacs logotypés à vos couleurs à tous les visiteurs du salon à l'entrée (sacs fournis par vos soins)	☐1	300 €

* Chaque stand équipé comprend un mobilier composé de : 1 mange debout, 2 tabourets hauts, 1 poubelle.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation à l'événement Let's GO organisée par Bretagne Supply Chain et l'AFT. (ci-après dénommé « l'événement »).

Dans le présent règlement, est désigné :

- Bretagne Supply Chain et l'AFT se définissent comme l'Organisateurs de la Manifestation, ci-après « Organisateurs ».
- l'Agence Essentiel, agissant en vertu de la convention de mandat, pour le compte des Organisateurs en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement à l'organisation de l'événement Let's GO (ci-après le « AM »).

Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation à l'événement implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite des Organisateurs, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable des Organisateurs quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux de l'événement transmis par l'AM sont considérées. Les documents, si ils sont papiers, doivent être adressés aux Organisateurs de l'événement à l'adresse suivante :

BRETAGNE SUPPLY CHAIN / Let's GO – 2 avenue de la préfecture – 35200 RENNES.

Les Organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de l'événement et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. Les Organisateurs se réservent également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement qu'il aurait organisé et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par les Organisateurs du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par les Organisateurs, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par Les Organisateurs et considéré comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer à l'événement (ci-après le « Client »).

FACTURATION, DROITS ET ANNULATIONS

Toute demande de participation doit être accompagnée du règlement de la totalité du montant TTC de la réservation, selon les mentions inscrites sur le dossier d'inscription. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Le solde sera versé au plus tard le 24/01/2020. Les règlements sont à effectuer par virement sur le compte Bretagne Supply Chain ou par chèque à l'ordre de « Bretagne Supply Chain ». Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure.

Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture de l'événement, Les Organisateurs pourront disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

La souscription d'une participation est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Clients, sauf accord préalable écrit des Organisateurs, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur réservation. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte de la Halle Martenot une surface autre que celle proposée par les Organisateurs et de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients de l'événement.

La réservation exprime un consentement irrévocable.

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'acquittement réception auprès des Organisateurs. Si la demande d'annulation intervient avant le 15 décembre 2020, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50% du montant TTC de sa réservation. Si la demande d'annulation intervient à partir du 15 décembre 2020, la totalité des sommes dues au titre de sa réservation sera exigible et conservée à titre d'indemnité de rupture.

L'événement débutera le 1^{er} février à 07h00 pour se terminer le 16 février à 17h00. Il se déroulera à travers toutes la Bretagne et aura lieu le temps fort le 13 février à la Halle Martenot (ci-après le « Halle Martenot ») - Place des Lices 35000 RENNES.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du site.

Le plan de l'événement est établi par les Organisateurs qui décident de l'implantation des stands par espace thématique, au prorata des surfaces réservées, en fonction des emplacements disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Clients.

La participation à un précédent événement organisé par l'Organisateur ne crée, en faveur du Client, aucun droit à un emplacement déterminé. Le plan est communiqué au Client dans un délai fixé par l'Organisateur. Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

Les emplacements attribués devront être aménagés le 13 février au matin et occupés en permanence durant les heures d'ouverture par le Client ou un représentant du Client. A défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client et portée formellement à la connaissance des Organisateurs, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles. Les Organisateurs procéderont alors à la fermeture du stand ainsi qu'à l'enlèvement du matériel et pourra donc lui attribuer une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Le montage des exposants doit se faire le 13 février 2020 à partir de 08h00 pour les exposants au Village et à partir de 15h00 pour ceux qui exposent uniquement au Forum. Si tous les stands ne sont pas installés à l'ouverture de l'événement, les Organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter l'exposant retardataire.

Les exposants sont autorisés à venir avec 1 kakemono, celui-ci devant être identifié M1.

Sauf accord exprès des Organisateurs, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par le Client et toutes démonstrations sonores ou bruyantes sur le stand sont formellement interdites.

Si le Client fait appel à des prestataires autres que ceux recommandés par les Organisateurs pour l'aménagement de son stand, les Organisateurs se réservent le droit de refuser lesdits prestataires lorsque ceux-ci sont déjà intervenus sur un précédent événement et n'ont pas respecté les obligations qui leur étaient imposées, notamment en matière de sécurité.

Le Client est tenu d'avoir enlevé à l'issue du démontage, tout objet encombrant (mobilier...), décors, matériels, marchandises ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes, ...) apportés par lui-même ou ses sous-traitants. Dans le cas contraire, les frais induits par l'enlèvement des objets ou supports seront intégralement refacturés au Client.

RÈGLEMENTS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité de la Halle Martenot.

En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par le Client doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu, aux règles et normes françaises et européennes.

Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que dans les conditions générales de participation. A défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, le Client reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

COMMUNICATION/ANIMATIONS

Les messages, textes, annonces, contenus émanant des Clients (ci-après les « Informations Clients ») pour être insérés, selon les offres de participation souscrites, sur tout support de communication ou de promotion lié à l'événement (ci-après les « Supports événement »), ou pour être exploités lors de l'événement, sont diffusés sous la responsabilité exclusive des Clients.

Les Organismes se réservent le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Client qu'ils estimeraient contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports événement ou de l'événement en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur. En conséquence, le Client ne pourra exercer aucun recours envers les Organismes ou prétendre à une quelconque indemnité au motif que le contenu qu'il avait initialement proposé n'a pas été retenu.

Le contenu de chaque animation, et notamment le choix des intervenants invités est exclusivement du ressort des Organismes.

Le contenu et les intervenants, peuvent être proposés par le Client mais soumises à validation auprès des Organismes. Ceux-ci se réserve le droit de refuser ou de modifier le contenu ou les intervenants s'ils estiment que ceux-ci sont contraire à la bonne tenue du salon. Le Client devra respecter les deadlines mentionnées par les Organismes pour la remise des éléments (intitulés et intervenants). Dans le cas contraire, les éléments ne seront pas communiqués sur les supports événement et aucun recours ne sera accepté par les Organismes.

Afin de permettre le bon déroulement du programme, les intervenants sont dans l'obligation de respecter les deadlines données par les Organismes pour la remise de leur support d'intervention. Si ce n'est pas le cas, l'intervenant pourra se voir refuser son animation par les Organismes.

Afin de permettre leur insertion sur les Supports événement, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par les Organismes.

En cas de non respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, les Organismes mentionneront uniquement son nom sur les Supports événement, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation quelconque et à quelque titre que ce soit.

Les Clients s'engagent à informer les Organismes de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par le Client sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion de l'événement sur support papier ou Internet. Le Client qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser les Organismes par écrit.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Le Client est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Informations Clients. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers.

Le Client garantit les Organismes et l'AM contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Client, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Client garantit et indemnifiera les Organismes et le l'AM contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Informations Clients, ainsi que de tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pourraient être engagées par tous tiers, à quelque titre que ce soit.

La responsabilité des Organismes ou de l'AM ne sauraient être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Clients, qui surviendraient sur l'un quelconque des Supports événement, qu'elle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

Dans l'enceinte de l'événement, les Clients prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées à leur stand et à leurs éléments de décorations, ou du fait de l'aménagement de leur stand, de leurs éléments de décorations, de leurs personnels et sous-traitants, sont à la charge des Clients. Ceux-ci sont directement responsables vis-à-vis de la Halle Martenot, la responsabilité des Organismes ou de l'AM ne pouvant en aucun cas être engagée.

Tout Client est responsable du matériel qu'il expose et/ou loue dans le but d'aménager son stand. Les Organismes et l'AM déclinent toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel durant toute la durée de l'opération, montage et démontage compris. Les Clients sont également responsables de tous les dommages causés aux tiers du fait de leurs installations ou activités.

Il appartient donc à chaque Client de souscrire, directement et à ses frais, une assurance pour couvrir ces différents risques.

Tout préjudice, y inclus les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Clients et dont les Organismes ou l'AM ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité des Organismes ou de ses représentants.

En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Client, la responsabilité totale des Organismes sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

DISPOSITIONS DIVERSES

Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou ni à aucune compensation. Les Organismes pourront disposer de la façon qui leur conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

Les Organismes se réservent le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement de l'événement et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand. Chaque Client reconnaît ce droit de modification aux Organismes et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

Les Organismes ont seuls le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, l'événement ne pouvait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre les Organismes ou leurs représentants.

Les fichiers de données concernant les sociétés ou organismes, Clients ou candidats au salon, font l'objet d'une déclaration à la CNIL et sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données peut être exercé librement auprès des Organismes et de l'AM.

Tout différend ou difficulté nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes.



INFORMATIONS PRATIQUES

LET'S GO :

Dates : du 1^{er} au 16 février 2020
Lieux : Partout en Bretagne

LET'S GO - LE VILLAGE :

(PARCOURS DES MÉTIERS ET FORUM EMPLOI)

Date : le 13 février 2020
Lieu : La Halle Martenot, Rennes
Conditions d'entrée : Gratuit

CONTACTS ORGANISATEURS & PARTENAIRES

BRETAGNE SUPPLY CHAIN

› Iwen Layec, chargé de missions
ilayec@bretagne-supplychain.fr
Tél. : 02 99 33 66 53

www.bretagne-supplychain.fr

